



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction de l'Aménagement Communal
et du Développement Urbain

Références : **16539 – 26 C**
Ville de Luxembourg

Luxembourg, le 6 juin 2012

Affaire suivie par : Germain RUSCITTI

Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich asbl
c/o Monsieur Francois Dahm
29, rue Benjamin Franklin
L-1540 Luxembourg

Concerne : **Procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier à Luxembourg-ville,
au lieu-dit « route d'Esch – ancien Monopol ».**

Monsieur,

J'accuse par la présente bonne réception de votre courrier du 31 mai 2012 constituant une réclamation, contre la délibération du conseil communal de la Ville de Luxembourg du 7 mai 2012 portant adoption définitive du projet d'aménagement particulier.

Je tiens à porter à votre connaissance que la présente constitue un accusé de réception de votre réclamation et que ma décision quant à la forme et quant au fond vous sera communiquée ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF